



ITUC CSI IGB



L'action syndicale internationale dans une économie mondialisée

Peter Bakvis, Directeur

CSI/Global Unions – Bureau de Washington

Colloque : “L'action syndicale sans frontières”

HEC, Montréal, 23-24 septembre 2010

2. La mondialisation et la restructuration du mouvement syndical international (i)

- Les trente dernières années sont connues comme l'époque de la mondialisation économique, qui a donné lieu à une recomposition du mouvement syndical international
- Quelques données chiffrées sur la mondialisation:

	1980	2007/2008
Exportations/PIB	18,7%	28,9%
Invest. directs étrangers/PIB	0,5%	4,3%
Envois de fonds des trav./PIB	0,4%	0,8%

3. La mondialisation et la restructuration du mouvement syndical international (ii)

- L' économie mondialisée englobe presque toute la planète aujourd'hui, alors que d'importants pays – Chine, URSS – en étaient exclus il y a 30 ans
- Progression des entreprises multinationales sur les entreprises nationales
- Emprise croissante du secteur financier sur l'économie "réelle" dont les conséquences sont devenues très évidentes lors de la crise financière de 2008-2009

4. Évolution des organisations syndicales mondiales: La situation en 1990

- En 1990, trois confédérations syndicales mondiales: FSM (la plus importante sur le plan numérique: ± 200 millions de membres), CISL (85 millions de membres dans 96 pays), CMT (15 millions de membres)
- Un mouvement syndical divisé en fonction des origines ou des idéologies, relativement faible dans les pays en développement
- CISL: Deux-tiers des membres dans les pays industrialisés de l'OCDE; aucune affiliée en Europe de l'est/Asie centrale et peu de membres en Afrique
- Chaque confédération a sa structure professionnelle ou industrielle correspondante: 18 SPI dans le cas de la CISL

5. Évolution des organisations syndicales mondiales: La situation en 2010 (i)

- La *Confédération syndicale internationale* (CSI) – créée en 2006 par l'unification de CISL, CMT et des centrales nationales non affiliées – représente 176 millions de membres dans 151 pays
- Structures régionales unifiées en Afrique, Amériques, Asie, Europe et plusieurs bureaux sous-régionaux dans les régions en développement
- Deux-tiers des membres se trouvent dans les pays en développement ou “émergents”, où réside 80% de la population mondiale

6. Évolution des organisations syndicales mondiales: La situation en 2010 (ii)

- Les femmes, autrefois sous-représentées, constituent environ 40% des effectifs aujourd'hui et 50% des délégués(e)s au congrès de la CSI en juin 2010
- Le mouvement syndical est devenu très influent dans certains pays où il était autrefois réprimé: P. ex. Afrique du Sud, Brésil, Corée du Sud, Indonésie
- Les structures professionnelles/industrielles se sont unifiées en 11 FSI (GUF en anglais) et regroupées dans une nouvelle structure de coordination: *Conseil des Global Unions*

7. Des faiblesses dans les nouvelles structures syndicales internationales unifiées

- La CSI a une présence limitée dans certaines régions très stratégiques: elle n'a pas d'organisation affiliée en Chine et dans plusieurs pays du Moyen-Orient en raison de restrictions légales
- Il y a eu croissance importante des effectifs dans les pays en développement, là où les besoins des services de la CSI sont les plus forts mais les capacités de financement sont limitées
- Par contre, il y a eu stagnation des effectifs dans les pays industrialisés, où les capacités financières sont meilleures (cotisations payées en fonction des revenus des membres)
- Il y a donc un déséquilibre entre les besoins croissants des services – formation, recherche, communications, etc. – et la capacité limitée qu'a la CSI de les fournir

8. L'action syndicale de la CSI (i)

- Quatre principaux domaines d'action:
 - *Droits syndicaux et droits humains*
 - *Économie, société et lieu de travail*
 - *Égalité et non-discrimination*
 - *Solidarité internationale*
- *Droits syndicaux et droits humains*
 - Publication du *Rapport annuel sur la violation des droits syndicaux*
 - Dépôt de plaintes au Bureau international du travail (BIT)
 - Interventions auprès de gouvernements sur les cas de violation spécifiques

9. L'action syndicale de la CSI (ii)

- *Économie, société et lieu de travail*
 - Accords commerciaux internationaux: Promotion d'accords alternatifs qui exigent le respect des droits des travailleurs et qui protègent les services publics, l'agriculture nationale, les secteurs sensibles et l'environnement face aux entreprises multinationales
 - Institutions financières internationales (IFI): Élimination de la conditionnalité en matière de politique économique; annulation de la dette des pays à bas revenu; appui à la taxe sur les transactions financières (TTF); respect des normes fondamentales du travail dans les projets des IFI
 - G20: Soutien aux programmes de relance avec forte intensité du travail; re-réglementation du secteur financier; appui à la TTF

10. L'action syndicale de la CSI (iii)

- *Égalité et non-discrimination*
 - Appui aux législations nationales qui mettent fin à la discrimination sur le marché du travail
 - Campagnes d'organisation des travailleuses domestiques
 - Augmenter la représentation des femmes et des jeunes dans les structures syndicales
- *Solidarité internationale*
 - Actions de solidarité en faveur d'organisations engagées dans des luttes ou aux prises avec des difficultés particulières
 - Appui aux capacités de recrutement, d'analyse, de communication et de négociation des organisations syndicales dans les pays en développement

11. Les onze Fédérations syndicales internationales (FSI ou GUF)

- Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB)
- Internationale de l'Éducation (IE)
- Fédération internationale des syndicats de travailleurs de la chimie, de l'énergie et des mines (ICEM)
- Fédération internationale des journalistes (FIJ)
- Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie (FIOM)
- Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)
- Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir (FITTVIC)
- Union internationale des travailleurs de l'alimentation et de l'agriculture (UITA)
- Internationale des Services publics (ISP)
- UNI Global Union (UNI)
- International Arts and Entertainment Alliance (IAEA)

12. L'action syndicale des FSI (ou GUF)

- Certaines FSI se consacrent surtout à des campagnes sectorielles: *IE, PSI* – Contre la privatisation, pour des services publics de qualité
- D'autres sont engagés dans l'action face aux multinationales: *ICEM, FIOM, ITF, UITA, UNI* – Une soixantaine d'Accords cadres internationaux conclus et autant de comités d'entreprise internationaux créés
- Une seule, *ITF*, a conclu une convention collective proprement internationale, pour les travailleurs maritimes
- Les problèmes de santé et de sécurité au travail sont une préoccupation centrale pour *IBB, ICEM, FIOM, ITF, FITTVC et UITA* – P.ex. l' élimination de l'amiante
- Les qualifications professionnelles sont un thème important pour *IE, FIJ, ITF et IAEA*

13. L'action nationale et l'action internationale se rejoignent et se renforcent (i)

- Sans l'adhésion et la participation active des syndicats au niveau national, il est impossible de conclure ou de faire appliquer des ententes au niveau international; c'est le cas des Accords cadres internationaux, par exemple
- Aux IFI, certains gains furent obtenus grâce aux campagnes menées de façon concertée entre Global Unions et d'autres organisations de la société civile et comptant sur le soutien (p.ex. pour le lobby des gouvernements) des organisations syndicales nationales. Quelques exemples:
 - Réduction de la conditionnalité pour les prêts
 - Annulation de la dette extérieure de 35 pays pauvres endettés
 - Incorporation d'exigences de respecter les normes fondamentales du travail dans les projets financés par la Banque mondiale

14. L'action nationale et l'action internationale se rejoignent et se renforcent (ii)

- Pour ce qui est du respect des droits syndicaux et droits humains, les informations sont recueillies et diffusées et les dénonciations faites par la CSI, mais les pressions diplomatiques et économiques sont souvent le résultat d'actions réalisées par les organisations syndicales nationales
 - P. ex. actions concernant Belarus, Birmanie, Colombie et Zimbabwe
- Des besoins extraordinaires qui sont au-delà des capacités normales de la CSI/Global Unions – p .ex. pour la reconstruction du mouvement syndical haïtien – donnent souvent lieu à des actions particulières de soutien solidaire par des organisations syndicales du Nord à celles du Sud

15. Pour plus d'informations

www.ituc-csi.org

www.global-unions.org